Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200071751-20250213-DP-2025-025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/02/2025
Publication : 21/02/2025

GRAND BOURG AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-025

SERVICE : Direction des affaires culturelles

OBJET : Contrat de cession entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et l'association « Noir Houblon Production » (01240 Lent)

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°22-20 en date du 4 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13ème Vice-Président, Madame Sylviane CHÊNE dans le domaine de la Culture et de la Vie étudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a sollicité l'association « Noir Houblon Production » pour l'intervention du groupe lors du concert « La croisée des cordes ».

CONSIDÉRANT que ce concert s'est déroulé à la salle des fêtes de Péronnas, le samedi 1er février 2025 à 17 h 00 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure un contrat de cession déterminant les droits et obligations de chacune des parties ;

DÉCIDE

DE CONCLURE un contrat de cession avec l'association « Noir Houblon Production » situé 52 route de Certines 01240 LENT, SIRET : 533 789 061 00017, représentée par Laurent GUILLOT, en sa qualité de Président, pour un montant total de 3 180 € TTC comprenant l'ensemble des frais engagés.

Le contrat de cession précise les points suivants :

- L'association « Noir Houblon Production » fournit l'intervention du groupe dans le cadre du concert « La croisée des cordes ». Le concert s'est déroulé le samedi 1er février à la salle des fêtes de Péronnas à 17 h 00.
- La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse s'engage à verser à l'association « Noir Houblon Production » en contrepartie de ce qui précède, sur présentation d'une facture, la somme 3 180 € TTC.

www.grandbourg.fr
Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13

LE TRI FACILE COURRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200071751-20250213-DP-2025-025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/02/2025
Publication : 21/02/2025

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 13 février 2025.

Pour le Président et par délégation,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE
La Vice-Présidente

Sylviane CHENE
13ème Vice-Présidente déléguée à la Culture et la Vie étudiante